

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D (USA)	Thunderbird	CH 0288 13
		9.87H	

Constructeur	FORD MOTOR COMPANY Dearborn, Michigan (USA)		
Identification	"9.87H" devant le No du châssis (1er chiffre = millésime 5ème chiffre = type du moteur) "CH 0288 13" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constructeur	à gauche, dans la porte		
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise		
Identification du moteur	"H" à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse, frappée par l'importateur		
Importateur principal	FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) SA., Kurvenstrasse 35, 8021 Zurich		
Véhicule homologué	9G87H 100 018		

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues arrière
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV-dinques/AR-exp.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues, AR = limiteur AV = soupape de dosage
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Ralentisseur	
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée

Carrosserie	
Nombre de portes	2 limousine
Ceintures sécurité	orig. FORD-USA
Cats	-
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	6 av. 3 centre ar. 3
Dimensions	intérieur extérieur
Longueur	2896 / 5474
Largeur	2010
Hauteur	1410
Porte à laux	lat. av. 1220 ar. 1358
Empattements	2896
Essieu double	av. 1604 ar. 1603
Voies	av. - ar. -
Braquage ø	g 11950 d 12400
Distance volant - vers l'avant du véhicule -	2500

Moteur			
Marque	F O R D	Type	H
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidissement	eau	Nombre cylindres	8
Alésage	101,6	Course	88,9
Cylindrée	5763	CV-impôt	29,35
Puissance en kW	104	à t/min	4000
CV	142 SAE-net		
Bruit à proximité	88 dB(A) à t/min		3000 *
Silencieux	l = 525 x 260 x 115 mm		§
Mesure des gaz	ECE-15, 06 % CO à 800 t/min		**
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Poids			
	avant	arrière	total
Poids à vide	1130	865	1995
Charge utile	140	280	420
Poids total	1270	1145	2415
Garantie fabr.			2610
Dimens. pneus	HR 78 - 15	HR 78 - 15	(Variantes +)
Ply/bars	- / 2,25	- / 2,25	voir
Charge	1500	1500	remarques)
pour V max	180	180	
Jantes	6 1/2 J x 15	FORD alliage léger	
Garantie poids remorquable avec frein			900
Garantie poids remorquable sans frein			900
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			176
Vitesse maximale selon le constructeur			176 km/h
Vitesse maximale testée			km/h
Charge garantie sur l'attelage			90 kg

§)		Indications pour le permis de circulation		
Equipelement	SAE H.. ou DOT H..		Genre du véhicule	Voiture de tourisme
Feux de route	SAE H.. ou DOT H..		Marque et type	F O R D (USA) Thunderbird
Feux de croisement	SAE I P T T D		Homologation	
Feux de position	SAE A(2)I(2)S(3)T 79TD		N°	CH 0288 13
Feux rouges	SAE A(2)I(2)S(3)T 79TD		Carrosserie	limousine
Feux stop	SAE A(2)I(2)S(3)T 79TD		Places	total 6 avant 3
Clignoteurs	av	1 (E)	Poids à vide	1995
Catadioptrés	av	AV + AR	Carburant	B
Feux de gabarit	av	oui	Charge utile	-
Feux complémentaires			Poids total	2610
Eclairage plaque	1/ séparé		CV-impôt	29,35
Essuie-glace	2/ balais		Cylindree	5763
Avertisseurs	MOTORCRAFT Hi + Lo ou FORD Hi + Lo			
	ou d'autres modèles homologués			

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, 1A 2,47 = 73,5 dB/A.
- ***) Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve près de la plaquette du constructeur.
- +) Variante de pneus : HR 70 - 15 charge 1500 (2,25) V-max. 180 km/h.
Jantes : 6 J x 15 FORD acier 6 1/2 J x 15 FORD acier, voies inchangées.

§) Modifications par l'importateur:

- les ampoules orange d'origine des feux de position sont remplacées par des blanches de 5 watts;
- les clignoteurs AV d'origine dans les feux de position sont débranchés et remplacés par des 1 (E) orange sur le pare-chocs;
- au lieu des ampoules d'origine 1157, des 21/5 watts peuvent être utilisées;
- un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine;
- les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE-A;
- la sortie de l'échappement est prolongée vers l'arrière jusqu'à la fixation du pare-chocs;
- partie dangereuse de la carrosserie: l'emblème de la marque sur le capot doit être enlevée.